



## Le mauvais genre des Algériens

Des hommes sans femme face au virilisme policier dans le Paris d'après-guerre

Emmanuel Blanchard

---



### Édition électronique

URL : <http://clio.revues.org/7503>  
DOI : 10.4000/clio.7503  
ISSN : 1777-5299

### Éditeur

Belin

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2008  
Pagination : 209-224  
ISBN : 978-2-85816-973-3  
ISSN : 1252-7017

### Référence électronique

Emmanuel Blanchard, « Le mauvais genre des Algériens », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 27 | 2008, mis en ligne le 05 juin 2010, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://clio.revues.org/7503> ; DOI : 10.4000/clio.7503

---

Ce document a été généré automatiquement le 1 octobre 2016.

Tous droits réservés

---

## *Le mauvais genre des Algériens*

Des hommes sans femme face au virilisme policier dans le Paris d'après-guerre

Emmanuel Blanchard

---

- 1 Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les Arabes ont été présentés comme l'archétype des hommes qui, incapables de maîtriser leurs désirs, se livraient à des pratiques sexuelles odieuses<sup>1</sup>. Deux siècles plus tard, que ce soit pour s'en réjouir ou la condamner, la sexualité des hommes originaires d'Afrique du Nord restait perçue au travers des sceaux de la prodigalité et/ou de la perversion. Ainsi, de Maupassant à Genet, en passant par Gide<sup>2</sup>, les récits littéraires magnifiaient la liberté sexuelle outre-Méditerranée pendant que les pouvoirs publics redoutaient la contamination des mœurs et des corps métropolitains par les migrants coloniaux. De ce fait, à la Libération, les troupes coloniales stationnées en métropole ont été dotées de « bordels militaires de campagne » (BMC) pour tenter de mettre fin aux rapprochements sexuels entre tirailleurs et femmes françaises. Les BMC étaient supposés protéger du péril vénérien mais aussi des relations avec des métropolitaines interprétées comme une remise en cause du rapport de domination coloniale<sup>3</sup>. Les débats sur la fermeture des maisons de tolérance furent ainsi l'occasion de rappeler que la réglementation de la prostitution était nécessaire pour contenir et surveiller les instincts des « Nord-Africains » privés de femmes. C'est d'ailleurs au nom de la soumission des « indigènes » à leurs pulsions sexuelles que la loi dite Marthe Richard ne fut pas appliquée en Algérie, ou que les maisons de tolérance de la Goutte d'Or continuèrent de fonctionner sous le regard impassible de la police parisienne.
- 2 La prégnance des représentations coloniales de la sexualité n'a pas épargné une institution telle que la Préfecture de police (PP). Elle a contribué à alimenter l'antagonisme entre deux sociétés masculines, celle des policiers et celle des Algériens de Paris. La marginalité de la masculinité et des normes de genre de ces migrants, perçus comme des hommes sans femme<sup>4</sup>, n'a ainsi pas été sans incidence sur le traitement qu'ils subirent.

## Des hommes sans femme, une masculinité dévalorisée

- 3 Si les allusions directes aux pratiques sexuelles des Algériens sont relativement rares dans les archives<sup>5</sup>, les représentations d'une identité de genre et d'une sexualité déviantes sont largement sous-jacentes dans nombre de discours et d'écrits. Les publications officielles les plus diffusées de la PP dressent un véritable « portrait du colonisé »<sup>6</sup> qui met l'accent sur l'impossibilité congénitale des Algériens à contrôler leurs affects, pulsions et autres émotions<sup>7</sup>. Ces propos ne faisaient d'ailleurs que reprendre le poncif colonial d'Algériens aux nerfs à vif et d'une susceptibilité malade. Cette exagération des modalités d'expression psychique et affective n'est pas loin de décrire une sorte d'hystérie, et contribue à une forme de féminisation de la psychologie des Algériens. Ceux-ci sont d'ailleurs constamment décrits comme oscillant entre deux pôles, de l'hypertrophie de la virilité – génératrice de violences incontrôlées – à son effacement, dont les marques sont tant l'hypersensibilité nerveuse que les comportements homosexuels. Dans tous les cas, ils sont décrits comme incapables de résister à des affects, dont la maîtrise était un des critères de définition de la masculinité dominante. Cette minoration de leur virilité passe aussi par le fait de les présenter comme de grands enfants<sup>8</sup>. L'insistance avec laquelle nombre de commentateurs policiers soulignent que les Algériens étaient victimes d'une consommation d'alcool qui les conduisait irrémédiablement à l'ivresse et à des comportements répréhensibles parachève cette entreprise de dévirilisation. Leur prétendue faiblesse congénitale face à l'absorption d'alcool conduisait d'ailleurs régulièrement les autorités militaires, sous couvert de « respect de la religion musulmane », à édicter des interdictions de consommation d'alcool frappant les soldats d'Afrique du Nord. Ceux-ci n'étaient d'ailleurs pas dupes de tels arrêtés et les interdits pris à la Libération « suscitérent un vif mécontentement. Cette décision a été prise comme un geste tendant à humilier les Arabes et à les considérer comme des êtres inférieurs »<sup>9</sup>.
- 4 L'entreprise de dépréciation de la masculinité algérienne passait aussi par la mise en évidence de l'hégémonie des hommes dans l'immigration. Une représentation positive de la masculinité ne se concevait qu'en lien avec une définition miroir de la féminité et des rapports institutionnalisés entre sexes. Au regard de la norme de « l'arrangement des sexes »<sup>10</sup>, les Algériens de Paris souffraient surtout de l'absence ou de l'invisibilité des femmes venues d'outre-Méditerranée<sup>11</sup>. Or, pour les élites politico-administratives, la frontière sexuelle entre ces migrants et les femmes métropolitaines devait rester infranchissable. Les enquêtes policières demandées par le ministère de l'Intérieur sont ainsi particulièrement attentives aux relations avec des « femmes européennes ». Alors que les femmes algériennes restent longtemps invisibles au regard policier<sup>12</sup>, les couples mixtes sont l'objet d'un dénigrement constant : « Nombre de Nord-Africains se sont mis en ménage avec des femmes européennes. De nombreux enfants sont nés de ces unions illégitimes et l'on commence à trouver dans les classes élémentaires des petits “Abdallah” et “Mohamed”. Le plus souvent les femmes qui acceptent ce concubinage sont diminuées physiquement ou moralement ; on note la présence d'anciennes servantes d'origine provinciale »<sup>13</sup>. L'assimilation entre vie conjugale avec un Algérien et prostitution est même souvent de mise : ces femmes sont « en majeure partie des prostituées » précisent des notes de décembre 1958 et avril 1960 sans qu'aucune preuve vienne étayer leurs

assertions<sup>14</sup>. Pour les observateurs de la Préfecture de police, les Algériens ne pouvaient ainsi pas prétendre vivre avec des femmes répondant aux normes positives et dominantes de la féminité. Les seules rencontres envisagées dans cette littérature administrative sont celles avec des « femmes à constitution perverse »<sup>15</sup> et les rapports sexuels tarifés constituaient le seul accès légitime aux femmes reconnu aux migrants algériens. Même dans ce cadre, ils restaient quasi cantonnés à un segment spécifique de ce marché, celui des « maisons d'abattage », officiellement fermées, mais tolérées dans les quartiers d'immigration algérienne :

- 5 Les bordels les plus florissants de Paris étaient ceux que la langue verte surnomma les « maisons d'abattage » [...]. Ces deux dernières maisons [...], fréquentées surtout par les Nord-Africains étaient de véritables « Prisunic » de l'amour. Chaque geste y était calculé, minuté, taylorisé, tarifé comme dans une usine à la chaîne. Lorsque j'y entrais une nuit, je ne voulus pas en croire mes yeux. Une descente en enfer, l'abjection de l'amour.<sup>16</sup>
- 6 L'auteur de ces lignes, le photographe Brassai, est cependant nostalgique de l'époque des maisons closes et ce sont seulement celles fréquentées par les Algériens qui suscitent son indignation. Si elles ne disparaissent pas après avril 1946, c'est notamment dans le but de préserver la frontière sexuelle entre les « communautés »<sup>17</sup>. Par leur contribution à une quasi-ségrégation sexuelle, elles furent un des éléments de la dévalorisation de la masculinité algérienne. Leur caractère sordide, bien plus évident que pour d'autres « maisons de rendez-vous », ne pouvait que conforter les stéréotypes dépréciatifs de policiers placés aux premières loges de la surveillance de ces lieux supposés clandestins.

## Une sexualité sous le regard policier

- 7 L'amalgame courant entre clientèle des prostituées et Algériens dits privés de toutes autres relations avec des femmes, bien que clairement réducteur<sup>18</sup>, était loin d'être le seul fait des policiers<sup>19</sup>. Chez ces derniers, il s'explique notamment parce que la vie sexuelle des Algériens se déroulait pour partie sous le regard des forces de l'ordre. Si la police fut plus que réticente à accepter la fermeture des maisons closes, c'est avant tout car elle perdait ainsi une précieuse source de renseignements et d'encadrement de populations considérées comme criminogènes<sup>20</sup>. Cette volonté de surveillance explique la tolérance policière pour une forme quasi officialisée d'importation des « quartiers réservés » d'Afrique du Nord. Preuve de cette utilisation policière, à des fins de contrôle et de surveillance, prostituées et proxénètes furent un enjeu de lutte entre le FLN et la police au cours de la guerre d'indépendance<sup>21</sup>.
- 8 La sexualité des Algériens était aussi sous le regard policier dans la mesure où certains étaient repérés dans les lieux de rencontres « homosexuels »<sup>22</sup>. Ceux-ci, qu'ils soient publics ou privés, que les rencontres soient marchandes ou désintéressées, faisaient l'objet de surveillance. Les policiers utilisèrent assez peu la législation héritée du gouvernement de Vichy et privilégièrent d'autres textes<sup>23</sup>. Le délit d'outrage public à la pudeur était l'arme juridique la plus souvent mobilisée et il servit notamment à sanctionner un nombre significatif d'hommes algériens<sup>24</sup>. Les sources disponibles, trop lacunaires, ne permettent pas de cerner précisément la présence algérienne sur la scène homosexuelle parisienne. Elles mettent cependant en évidence que, pour la police, la surveillance de lieux de rencontres homosexuelles fréquentés par des Algériens était une activité relativement routinière. Ces observations venaient confirmer des lieux communs largement partagés : pour nombre de contemporains, il ne faisait nul doute que les

Algériens étaient adeptes d'une sexualité « contre-nature ». De la haute hiérarchie policière<sup>25</sup> aux hellénistes<sup>26</sup>, en passant par les spécialistes du Maghreb<sup>27</sup>, l'accord semblait régner sur le sujet. Ce raisonnement mécanique qui associait entre-soi masculin et homosexualité n'est pourtant pas une preuve probante pour caractériser la sexualité des Algériens. Il reste que leur participation à la géographie et à l'économie des relations sexuelles entre hommes est confirmée par nombre de témoignages. De Jean Genet<sup>28</sup> à Daniel Guérin<sup>29</sup>, des homosexuels militants ont évoqué dans leurs mémoires leurs multiples relations avec des Algériens immigrés en France. Cette disponibilité sexuelle avait déjà été relevée dans l'entre-deux-guerres. Les rencontres avec les « spahis » et autres « goumiers » étaient alors partie intégrante de la géographie des rencontres homosexuelles<sup>30</sup>. Des « bars fréquentés par les sidis » aux « bains maures », en passant par Pigalle ; des vespasiennes de la porte de la Chapelle aux bals de Montmartre ou de la Montagne Sainte-Geneviève, la cartographie de la scène homosexuelle recouvrait alors, en partie, celle de l'immigration algérienne à Paris<sup>31</sup>. Pour la période de l'immédiat après-guerre, s'il n'existe pas d'étude d'ensemble sur le Paris des homosexuels<sup>32</sup>, l'implication croissante des Algériens dans le milieu du proxénétisme, qui faisait travailler à la fois filles et garçons<sup>33</sup>, est un indicateur d'une réalité que les archives ne suffisent pas à établir<sup>34</sup>. Il reste que les établissements fréquentés par les Algériens semblent cependant avoir été la cible privilégiée de la Brigade mondaine. Ces éléments donnés par le directeur de la police judiciaire en réponse à un courrier « d'élus nord-africains à l'Assemblée nationale » en témoignent :

La réclamation, formulée dans la lettre citée en référence semble se rapporter à des opérations de police effectuées les 16 février et 22 mars 1955, dans un bain de vapeur sis 14 rue Amélie à Paris (7<sup>e</sup>).

Cet établissement est fréquenté, en majeure partie, par une clientèle nord-africaine ; les quelques Européens qui s'y trouvent sont, pour la plupart, des invertis qui cherchent une aventure.

Sept délits d'outrage public à la pudeur, dont deux cas de sodomisation, ont été constatés. Parmi les individus interpellés, se trouvaient trois Européens dont les partenaires étaient des Nord-Africains.

Huit autres Nord-Africains furent également interpellés et relaxés après vérifications, aucun délit caractérisé n'ayant pu être relevé contre eux. Néanmoins, leur tenue était d'une indécence notoire ; ils se promenaient à l'intérieur des salles, vêtus d'un peignoir ouvert, laissant apparaître leur sexe en demi-érection et en fait leurs attitudes ne laissaient aucun doute sur leurs intentions.

- 9 D'autre part, ce bain comporte une installation sanitaire défectueuse, un chauffage insuffisant, les cabines sont délabrées et d'une propreté douteuse ; il est certain qu'aucun élément sain ne s'y hasarde et qu'il est le rendez-vous habituel des invertis. Il a déjà fait l'objet, pour sa mauvaise tenue, de trois fermetures, la dernière pour une durée de 6 mois, le 20 mai 1950<sup>35</sup>.
- 10 Ce rapport permet de mettre en évidence une double réalité : certains lieux étaient catégorisés en fonction des caractères ethniques (« Nord-Africains ») et sexuels (« invertis ») de leur clientèle et faisaient alors l'objet d'une surveillance policière continue – la récurrence des fermetures administratives le démontre. S'appuyant sur ces traces archivistiques, aussi édifiantes que rares, on ne peut pour autant conclure que la sexualité algérienne a joué le même rôle primordial, dans la définition d'une culture homosexuelle, que celle des Siciliens dans le New York du début du siècle<sup>36</sup>. Les pratiques homosexuelles d'Algériens étaient cependant visibles au regard des policiers, confirmant des lieux communs alors répandus. Surtout, au-delà de la seule répression de

l'homosexualité, les Algériens étaient des clients habituels de la police des mœurs : de l'encadrement de la prostitution à la répression du proxénétisme, en passant par la lutte contre la pornographie<sup>37</sup>, ils étaient une des cibles privilégiées de la Brigade mondaine. L'homosexualité n'était donc qu'une composante parmi d'autres de pratiques sexuelles et de normes de genre, qui, du fait de la répression policière, ont contribué à nourrir des « pré-supposés essentialistes et altérisants »<sup>38</sup> sur les Algériens. Fantasmés ou réellement observés, ces écarts à la norme frappaient particulièrement un milieu policier caractérisé par une forte adhésion aux valeurs de l'ordre sexuel dominant.

## Policier : « un métier d'homme »<sup>39</sup>

- 11 La confrontation entre Algériens et policiers est en effet aussi celle de deux groupes d'hommes dont le second cherche à imposer, comme idéal universel, la norme de masculinité qui le structure. Les policiers parisiens étaient alors emblématiques de cette « France “virile” »<sup>40</sup> qui, à la Libération, expie dans la revendication d'une masculinité héroïque les errements d'un brouillage des identités sexuelles qui, avant-guerre, n'aurait pas été sans conséquence sur l'affaiblissement du pays<sup>41</sup>. Du fait de la reconnaissance de la grève d'août 1944 comme participation collective à la résistance armée et de leur ancrage social dans un monde ouvrier à l'avant-garde du renouveau attendu, les gardiens de la paix de la Préfecture de police participent à la diffusion d'un virilisme tempéré par la maîtrise des affects, en particulier sexuels, et par l'intégration à l'institution conjugale. S'il n'est guère étonnant de constater que la quasi-totalité des policiers étaient mariés<sup>42</sup>, leurs stratégies matrimoniales et professionnelles étaient alors très étroitement liées. De nombreux gardiens de la paix expliquaient leur entrée dans le métier par la nécessité de mettre un terme à une instabilité professionnelle qui ne leur permettait pas de fonder et entretenir une famille<sup>43</sup>. De plus, les horaires de travail obligeaient leurs conjointes à abandonner toute activité rémunérée pour s'associer au monde professionnel policier – par des emplois réservés de concierge, la participation aux activités syndicales et mutualistes. Le retrait des femmes de policiers du monde du travail était favorisé par les traitements relativement élevés versés par la PP, et les multiples institutions de prévoyance ou de loisirs qui permettaient de créer une identité professionnelle partagée.
- 12 Le contenu des formations suivies par ces policiers, dans lesquelles l'éducation physique occupait environ la moitié du temps de cours<sup>44</sup>, et l'entre-soi masculin<sup>45</sup> ne faisaient que renforcer ces prédispositions à une « masculinité extrême » ou « hégémonique »<sup>46</sup>. L'intense sociabilité (extra)-professionnelle, dont la fonction latente est de créer la confiance et la solidarité nécessaires pour faire face aux dangers potentiels du quotidien, s'organisait autour des innombrables pots, des longs moments passés entre collègues au poste ou dans les cars. Ces moments partagés de plaisanterie, pendant lesquels les rappels de faits d'armes sont prétextes à valoriser la force physique et le mépris du danger, composent ce que les sociologues anglais de la police nomment une « *canteen culture* »<sup>47</sup>. La banalité du constat de ce virilisme des policiers ne doit pas masquer que cette socialisation et cette homo-sociabilité avaient des conséquences très directes sur les façons de pratiquer leur métier<sup>48</sup>. Les modes d'intervention privilégiés par cette police d'hommes étaient un frein à la démocratisation des forces de l'ordre et, partant, de la société tout entière<sup>49</sup>. Selon Steve Herbert, la dynamique de genre interne au monde des policiers explique qu'ils soient tentés de voir comme seule tâche noble le travail de patrouille. Celui-ci consiste le plus souvent en des interventions sur des « points chauds »

où il s'agit de garder le contrôle de territoires et d'affirmer la légitimité de la présence policière face à ceux qui tiennent habituellement la rue. Ces espaces, qu'il s'agit de tenir ou de conquérir, sont bien souvent ceux où vivent les immigrés et, dans ces contextes, « les dynamiques de genre et de race se renforcent mutuellement »<sup>50</sup>. S'il est impossible de transposer des analyses sociologiques forgées dans d'autres lieux et époques, il est pourtant frappant que la police parisienne de l'après-guerre, tout en méconnaissant la population algérienne dont elle avait la charge, la contrôlait par des méthodes ayant beaucoup à voir avec la volonté de garder l'emprise sur un territoire ennemi. Les quartiers d'habitat algérien étaient considérés comme des « médinas », les « milieux nord-africains » étaient qualifiés d'« impénétrables »<sup>51</sup>. Dès la Libération, les rafles ont donc été le mode d'intervention privilégié<sup>52</sup>. Leur but était double : identifier les Algériens, particulièrement ceux résidant dans des endroits où la présence policière était faible<sup>53</sup> ; lutter contre leur présence dans l'espace public, là où elle semblait illégitime à toute une partie de la population et de la hiérarchie policière<sup>54</sup>.

- 13 Ce virilisme des policiers parisiens se traduisait non seulement dans des modalités techniques d'intervention mais aussi dans une sorte de volonté d'imposer leurs normes de genre à l'ensemble de la population<sup>55</sup>. Les entretiens avec des policiers<sup>56</sup> mettent en évidence une philosophie du travail policier qui vise à assurer le maintien d'un ordre normatif qui ne saurait être réduit aux seules transgressions de la loi. Ils confirment les observations de Chauncey pour qui « les relations entre les hommes étaient interprétées en termes de genre, et la surveillance policière des hommes gays était partie intégrante d'une surveillance sociale plus générale des normes du genre »<sup>57</sup>. Le préfet de police, dans sa codification des conduites sexuelles et sexuées, alla ainsi jusqu'à prendre un arrêté interdisant aux hommes de danser entre eux dans les bals et lieux publics<sup>58</sup>. D'une certaine manière la police des mœurs visait à sanctionner, de manière formelle ou informelle, l'ensemble des hommes et des femmes contrevenant à la « performance de genre »<sup>59</sup> attendue d'eux. Cette extension des pouvoirs policiers en matière de mœurs, au-delà de leurs prérogatives légales, avait déjà été observée pour la période de l'entre-deux-guerres : « derrière cette impunité théorique s'est développée une pratique de surveillance de l'homosexualité qui trouve son origine dans une certaine homophobie judiciaire et policière [...] la police française emploie à l'égard des homosexuels les mêmes méthodes que les polices britanniques et allemandes qui pouvaient s'appuyer sur un arsenal législatif »<sup>60</sup>.
- 14 Après 1945, la Préfecture de police utilisa peu les nouveaux textes législatifs dont elle disposait pour réprimer tout « acte contre nature avec un individu du même sexe »<sup>61</sup>, sans pour autant abandonner le contrôle des milieux homosexuels. Elle continua de s'appuyer sur les mêmes bases législatives et la même répression informelle que dans les Années Folles. Elle négocia aussi avec le pouvoir politique des marges de manœuvre pour pouvoir réprimer une prostitution de rue qui ne pouvait normalement être verbalisée qu'en cas de racolage ou de proxénétisme. C'est alors une logique du soupçon qui se déployait envers tous ceux qui, par une sexualité déviante dont il s'agissait de protéger la société, transgressaient les normes reconnues. La police, par ses pouvoirs propres, légaux ou pas – que l'on pense aux abus en matière d'internement administratif<sup>62</sup> – se posa alors en dernier rempart d'un ordre de genre, supposé universel, défendu par ses membres. Les Algériens étaient discrédités au regard policier par leurs fréquentations, réelles ou fantasmées, des « maisons d'abattage » et des lieux de rencontre homosexuels. Les comportements et les représentations des Algériens contribuèrent ainsi à justifier une

action policière aux marges de la loi. Leur non-conformité aux canons de la « performance de genre » concourut à forger leur altérité, indissociable du statut de colonisé, mais qui ne s’y réduisait pas. « Citoyens paradoxaux » depuis les réformes de 1944 et 1947<sup>63</sup>, les Algériens faisaient partie de cette vaste clientèle policière, les « indésirables » – prostituées, vagabonds, etc. –, pour laquelle les forces de l’ordre se voient dévolues des tâches de contrôle de l’espace public qui vont bien au-delà de leurs prérogatives légales<sup>64</sup>. Dans le cas des Algériens, la défense d’un ordre sexuel et sexué sans lequel « les mamans » et « les enfants » ne pourraient être protégés de ces hommes sans femme<sup>65</sup>, fut en partie à l’origine des demandes politiques d’interventions policières, et de l’acceptation sociale des violences des forces de l’ordre.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- AMRANE-MINNE Danièle-Djamila, 1994, *Des femmes dans la guerre d’Algérie*, Paris, Karthala.
- BARBEDETTE Gilles et CARASSOU Michel, 1981, *Paris Gay 1925*, Paris, Presses de la Renaissance.
- BÉRARD Jean-Pierre et GIRARD Alain, 1955, « Le problème du logement. Une enquête auprès du personnel de la préfecture de police », *Population*, 1, p. 105-124.
- BERLIÈRE Jean-Marc, 1992, *La police des mœurs*, Paris, Seuil.
- BIRD Sharon R., 1996, « Welcome to the mens’s club : homosociability and the maintenance of hegemonic masculinity », *Gender and society*, 10/2, p. 120-132.
- BLANCHARD Emmanuel, 2006, « Quand des soldats coloniaux se révoltaient », *Plein Droit*, 69, p. 36-40.
- , 2007, « L’encadrement des Algériens de Paris (1944-1954), entre contraintes juridiques et arbitraire policier », *Crime, Histoire & Sociétés*, 11/1, p. 5-25.
- BONINCHI Marc, 2006, *Vichy et l’ordre moral*, Paris, PUF.
- BRASSAÏ, 1976, *Le Paris secret des années trente*, Paris, Presses de la Renaissance.
- BUTLER Judith, 2005 (1990), *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte.
- CAPDEVILA Luc, 2002, « L’identité masculine et les fatigues de la guerre (1914-1945) », *Vingtième siècle. Revue d’histoire*, 75, p. 97-108.
- CAPDEVILA Luc, ROUQUET François, VIRGILI Fabrice et VOLDMAN Danièle, 2003, *Hommes et femmes dans la France en guerre*, Paris, Payot.
- CHAUNCEY George, 2003 (1994), *Gay New York (1890-1940)*, Paris, Fayard.
- CONNELL Robert W. et MESSERSCHMIDT James W., 2005, « Hegemonic Masculinity : Rethinking the Concept », *Gender and Society*, 19, p. 829-859.
- DONALDSON Mike, 1993, « What is hegemonic masculinity ? », *Theory and society*, 22, p. 643-657.
- DU COGLAY Michel, 1937, *Chez les mauvais garçons. Choses vues*, Paris, Éditions Raoul Saillard.

- FANON Frantz, 1952, « Le “syndrome nord-africain” », *Esprit*, 187, p. 237-251.
- FIELDING Nigel, 1996 (1994), « Cops canteen culture », in NEWBURN Timothy, STANKO Elizabeth (eds), *Just Boys Doing Business ? Men, Masculinities and Crime*, London, Routledge, p. 45-63.
- GOFFMAN Erving, 2002 (1977), *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.
- HERBERT Steve, 2001, « “Hard charger” or “Station Queen” ? Policing and the Masculinist State », *Gender, Place and Culture*, 8/1, p. 55-71.
- HOOLBROOK Matt, 2005, *Queer London. Perils and Pleasures in the Sexual Metropolitan, 1918-1957*, Chicago, The University of Chicago Press.
- KHÉLIL Hédi, 1988, *Sens/Jouissance. Tourisme, érotisme, argent dans deux fictions coloniales d'André Gide*, Tunis, Passerelles 1/La Nef-Démeter.
- , 2005, *Jean Genet : Arabes, Noirs et Palestiniens dans son œuvre*, Paris, L'Harmattan.
- LAMRI Sophia, 2002, « Algériennes et mères de familles exemplaires », *Le mouvement social*, 199, p. 61-81.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, 2005, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard.
- LYONS Amelia, 2004, *Invisible Immigrants : Algerian Families and the French Welfare State during the Era of Decolonization, 1947-1974*, Ph.D. diss., University of California, Irvine.
- MARROU Henri-Irénée, 1961 (1948), *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Seuil.
- MASSARD-GUILBAUD Geneviève, 1995, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, Paris, CIEMI-L'Harmattan.
- MEMMI Albert, 1985 (1957), *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Paris, Folio.
- NGAI Mae M., 2005, « Du sujet colonial à l'étranger indésirable. La migration philippine entre exclusion et rapatriement (1920-1940) », in DUFOIX Stéphane et WEIL Patrick (dir.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, p. 357- 385.
- OLIVIER Cyril, 2005, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail-Tempus.
- PADAVIC Irene et PROKOS Anastasia, 2002, « “There Oughtta Be a Law Against Bitches” : Masculinity Lessons in Police Academy Training », *Gender, Work and Organization*, 9/4, 439-459.
- PRUVOST Geneviève, 2007, « Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé », *Terrain*, 48, p. 131-148.
- , 2007b, *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.
- SOUTRENON Emmanuel, 2005, « Offrons-leur l'asile ! Critique d'une représentation des clochards en “naufragés” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, p. 89-114.
- SPIRE Alexis, 2003, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des “Français musulmans d'Algérie” en métropole », *Genèses*, 53, 48-68.
- STOLER Ann Laura, 2002, *Carnal knowledge and Imperial Power : Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California press.
- TAMAGNE Florence, 2000, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris 1919-1939*, Paris, Seuil.
- TARAUD Christelle, 2003, *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1930-1962)*, Paris, Payot.

VIRGILI Fabrice, 2000, *La France "virile". Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Payot.

WEIL Patrick, 2005 (1991), *La France et ses étrangers*, Paris, Folio.

## NOTES

1. Le Cour Grandmaison 2005 : 60-62.
2. Khénil 1988 et 2005 ; Le Cour Grandmaison 2005 : 67-74.
3. Stoler 2002 ; Taraud 2003 : 351-355.
4. Sur les peurs occasionnées par « les hommes sans femme », à propos du cas des Philippins aux États-Unis, Ngai 2005.
5. Les archives des services actifs de police pour la période étudiée ne sont pas encore disponibles aux archives de la préfecture de police (APP). Certaines archives des cabinets des préfets sont cependant consultables. Elles ont été complétées par des fonds des archives nationales (AN) et départementales (AD). Les cotes suivies d'un astérisque sont celles dont la consultation est soumise à dérogation.
6. « Lorsque le colonisateur ajoute [...] que le colonisé est un arriéré pervers, aux instincts mauvais, voleur, un peu sadique, il légitime ainsi sa police et sa juste sévérité » Memmi 1985 : 102.
7. Le préfet Baylot, dans la préface de la note *La police parisienne et les questions nord-africaines*, diffusée à l'ensemble des agents en 1953, évoque ainsi les « mouvements d'humeur, les changements instantanés et violents des Nord-Africains ». APP DA 768.
8. « Il semble que le Nord-Africain n'atteint pas l'âge adulte qui permet à l'individu de concevoir et réaliser lui-même son action », *Le problème nord-africain*, note du directeur de la Police judiciaire (PJ) au préfet de police, 22 novembre 1951. APP HA 7\*.
9. Note des Renseignements généraux (RG), 25 juillet 1947. APP HA 32\*.
10. Goffman 2002.
11. À la Libération, des voix se sont élevées pour réclamer que les Algériens soient encouragés à venir avec leurs femmes. Le 18 mai 1945, le directeur de la Sûreté nationale écrit ainsi au ministre de l'Intérieur que cela diminuerait « les dangers de viol », stabiliserait la main-d'œuvre, éviterait une partie de la délinquance et de l'agitation politique. AN F1a 3297\*. Voir aussi : Lyons 2004 : 56-62 ; Weil 2005 : 65-79.
12. Des femmes algériennes sont présentes en France dès les années 1930 et leur nombre augmente rapidement à partir du début des années 1950. Lamri 2002 ; Lyons 2004 ; Massard-Guilbaud 1995 : 293-338.
13. Direction de PJ, 25 mars 1952, APP HA 7\*.
14. « Étude de la population musulmane implantée en métropole », 15 décembre 1958 et avril 1960, APP HA 9\*.
15. Dans une note au préfet de Seine-et-Oise, datée du 1<sup>er</sup> février 1946, le docteur Lahille décrit les prostituées en usant d'une argumentation alors largement répandue : « Elles ont choisi volontairement cette voie ; elles savent ce qu'elles font. Ce sont, en général, des femmes à constitution perverse, dominées par la paresse. » AD 78 1W 484.
16. Brassai 1976 : 113. L'auteur décrit ici le Paris des années 1930 mais dans le quartier de la Goutte d'Or cette réalité a perduré pendant des décennies.
17. Bertrand Poirot-Delpech note cependant que les prostituées de la Goutte d'Or étaient « en majorité d'origine européenne » (*Le Monde*, 21 juin 1957). Parmi les femmes conduites à Saint-Lazare, on en compte cependant une minorité non négligeable ayant des noms berbères ou arabes. APP DA 855.

18. Dans le Paris des années 1950, les archives de police montrent que les cas de concubinage entre Algériens et Françaises sont loin d'être rares. Les familles algériennes sont particulièrement nombreuses dans certaines villes de banlieue (Nanterre, Gennevilliers...).
19. Dans « Le "syndrome nord-africain" », Frantz Fanon réfute quelques-unes des représentations inhérentes à la sexualité des Algériens mais passe sous silence les nombreux couples mixtes : selon lui, conformément au stéréotype dominant, faute de femmes arabes, les Algériens étaient contraints de fréquenter des prostituées. Fanon 1952.
20. Dans les débats de l'hiver 1945-1946, un argument récurrent lie fermeture des maisons closes et volonté d'affaiblir la police. APP DB 408. La rhétorique utilisée est la même que dans les années 1880. Berlière 1992 : 14-15.
21. Toutes les prostituées algériennes ou travaillant pour un proxénète algérien étaient astreintes à une cotisation au FLN. Amrane-Minne 1994 : 170-175.
22. Le terme est inapproprié dans le sens où, à cette époque, la plupart des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ne se définissaient pas, même intérieurement, comme homosexuels.
23. Boninchi 2005 : 143-193.
24. À la fin des années 1950, les « Nord-Africains » ont représenté jusqu'à 25 % des individus conduits au poste par la Police municipale pour outrages à la pudeur. *Rapports au nom de la 2<sup>e</sup> commission du Conseil municipal de Paris*, 1958 et 1959, p.176, p.184 (statistiques de la police municipale). Bibliothèque administrative de la ville de Paris (BAVP).
25. « Il est hors de doute que les pratiques homosexuelles sont largement répandues chez les Nord-Africains. » Note du directeur de la PJ, 22 novembre 1951, APP HA 7\*.
26. « L'exclusion matérielle des femmes, tout effacement de celles-ci entraînent toujours une offensive de l'amour masculin : qu'on pense à la société musulmane. » Marrou 1961 : 63.
27. Robert Montagne, ancien conseiller du général Lyautey devenu professeur au collège de France, confond dans un même élan homosexualité et pédophilie et écrit à propos de jeunes Algériens ayant émigré : « Les enfants vivant en France dans la promiscuité de collectivités masculines privées de femmes, risquent fort dans certains cas de jouer un rôle que notre morale sexuelle réprouve avec indignation. » *L'émigration des musulmans d'Algérie vers la métropole*, 1954, AN F1a 4814\*.
28. Jean Genet lie son soutien au FLN à ses multiples relations avec des Algériens émigrés en France. Khélil 2005 : 149.
29. Daniel Guérin affirme qu'après la Seconde Guerre mondiale, les Algériens offraient cette disponibilité sexuelle que n'avaient plus les ouvriers français. Barbedette et Carassou 1981 : 48.
30. Barbedette et Carassou 1981 : 57 ; Du Coglay 1937 : 194.
31. Du Coglay 1937 : 168 ; Tamagne 2000 : 79-91.
32. Pour Londres, le travail de Matt Hoolbrook donne quelques éléments : « Black, Indian and Asian seamen and laborers » étaient particulièrement visibles dans les lieux de drague homosexuelle. Hoolbrook 2005 : 188-189.
33. Tamagne 2000 : 514.
34. Le dépouillement du répertoire analytique du commissariat de la Goutte d'Or pour la période de juin 1945 à mai 1946 permet de relever quatre conduites au dépôt d'Algériens pour « rapports homosexuels avec violence » ainsi qu'une autre pour coups et blessures suite à « des actes libidineux » avec un adolescent. APP CB 7144.
35. Lettre du directeur de la PJ au préfet de police, « Interpellation de Nord-Africains dans un bain de vapeur », avril 1955. APP HA 19\*.
36. « Il est probable qu'une bonne part de la culture des tantes et de leurs partenaires sexuels à New York au tournant du siècle représentait l'efflorescence d'une culture sexuelle méditerranéenne transplantée dans ce pays. » Chauncey 2003 :100.

37. En 1961, les Algériens représentaient plus de 45 % des personnes arrêtées pour « outrage aux bonnes mœurs ». Rapport d'activité de la PJ, APP DB 754.
38. Soutrenon 2005 : 114.
39. Pour reprendre le slogan d'une affiche placardée dans les années 1970 afin d'inciter à l'engagement dans les forces de police. Affiche reproduite in Pruvost 2007 : 135.
40. Virgili 2000.
41. Capdevila 2002 ; Capdevila, Rouquet, Virgili et Voldman 2003 ; Olivier 2005.
42. En 1954, sur 23 041 personnels masculins de la PP ayant répondu à une enquête de l'INED, 95 % étaient (ou avaient été) mariés. Bérard et Girard 1955.
43. Ces éléments sont perceptibles dans les biographies que les gardiens rédigeaient à leur arrivée à l'école de police. Dossiers de « victimes du devoir », APP.
44. À propos de l'entreprise de virilisation des hommes et des femmes dans les écoles de police contemporaines : Pruvost 2007b : 218-241.
45. Dans la police parisienne, sauf à la Brigade des mineurs, aucune femme n'appartenait aux services dits actifs. Elles occupaient des fonctions administratives ou d'assistantes sociales.
46. Sur les modalités de transmission de ce type de masculinité dans les académies de police américaines, Padavic et Prokos 2002. Définition et critique du concept de « masculinité hégémonique » in Donaldson 1993 et Connell et Messerschmidt 2005.
47. Fielding 1996.
48. Bird 1996.
49. Herbert 2001.
50. Herbert 2001 : 57.
51. Ces termes étaient utilisés tant dans la presse que dans les rapports de police.
52. Blanchard 2006.
53. Le commissariat de Nanterre n'ouvrit ainsi qu'en 1963.
54. Les exemples de lettres et pétitions d'habitants des quartiers fréquentés par les Algériens abondent. APP HA 14\*.
55. « Le discours des policiers français [...] déborde le commentaire criminel pour assumer la fonction d'un régulateur social. » Tamagne 2000 : 522.
56. Une dizaine d'entretiens et la centaine de récits de vie de policiers recueillis par l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) ont nourri cette recherche. Une partie de ces archives orales est maintenant consultable à la BNF.
57. Chauncey 2003 : 44.
58. Arrêté publié au *Bulletin municipal officiel* du 8 février 1949. APP DB 54.
59. Butler 2005.
60. Tamagne 2000 : 503.
61. Article 331 du Code pénal de l'époque.
62. Sous couvert de lutte contre les maladies vénériennes, l'internement des prostituées, enfermées pour quelques jours ou quelques semaines à l'hôpital Saint-Lazare, était couramment utilisé, bien que le plus souvent illégal.
63. Pour une relecture du concept de « citoyenneté paradoxale » emprunté à la traduction française de l'ouvrage de Joan Scott, appliqué aux Algériens de métropole, Spire 2003. Scott 2005.
64. Blanchard 2007.
65. Dans un argumentaire d'avril 1954, destiné à s'opposer à la construction d'un centre provisoire d'hébergement pour travailleurs algériens, des habitants pétitionnaires de Sartrouville notent ainsi : « Partout les mamans nous ont dit : nous n'oserons plus envoyer nos enfants à l'école, ni sortir le soir la nuit venue ». AD 78 1 W 1857.

---

## RÉSUMÉS

Dès la Libération et bien avant la guerre d'indépendance, les Algériens de Paris ont été l'objet de procédures et de violences policières allant bien au-delà de ce qui était couramment ou légalement admis. Ces interactions, aux déterminants multiples, avaient notamment pour fondements des confrontations de genre et une police des mœurs visant à préserver les normes légitime de « l'arrangement des sexes ». Entre les Algériens, immigrants le plus souvent venus sans femme, et la police parisienne, marquée par une homo-sociabilité masculine, c'étaient aussi des identités et des définitions de la masculinité qui s'affrontaient.

In postwar Paris, Algerians were submitted to varieties of policing methods – including violence – that went beyond usual or legal bounds. Many factors explain the nature of this policing, most notably differing conceptions of gender between Algerians and the Parisian police, who sought to preserve mainstream sexuality and the 'arrangement between the sexes'. There was competition over male identities and definitions of masculinities between Algerians - who had usually migrated without their wives - and the Parisian police force with its masculine social relations and solidarities.

## INDEX

**Mots-clés :** Algériens, colonialisme, homosexualité, police, prostitution

**Keywords :** Algerians, colonialism, homosexuality

## AUTEUR

### EMMANUEL BLANCHARD

Enseignant en sciences économiques et sociales, doctorant en histoire contemporaine est membre du Centre d'études sociologiques du droit et des institutions pénales (CESDIP), UMR 8163 CNRS/Ministère de la Justice/Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a notamment publié en 2007 : « L'encadrement des Algériens de Paris (1944-1954), entre contraintes juridiques et arbitraire policier », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 11, n° 1, p. 5-25 ; en 2006 : « Police judiciaire et pratiques d'exception pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 90, avril-juin, p. 61-72 ; et en 2004 : « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », *Bulletin de l'ihp*, 1<sup>er</sup> semestre, p. 70-82. <http://www.ihp.cnrs.fr/dossier-monde-colonial/blanchard.html>